

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

DELIBERATION N°2015-056

**CONSTITUTION DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS POUR LA
CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DU BOIS
D'AUTEUIL**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Daniel SCHREIBER
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier GIARD.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de solliciter des subventions aux taux maximum auprès de Madame la Ministre de l'Education Nationale, auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) auprès de Monsieur le Président de la Région Île-de-France, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne, auprès de la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne et auprès de la Communauté de Communes du Plateau Briard des subventions aux taux maximum, pour la réalisation du nouveau Groupe Scolaire du Bois d'Auteuil.

Considérant la commission des finances du 25 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX, et après en avoir délibéré,

23 VOIX POUR, L'OPPOSITION NE PARTICIPE PAS AU VOTE,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de Madame la Ministre de l'Education Nationale, auprès du CNDS, auprès de Monsieur le Président de la Région Île-de-France, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne, auprès de la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne et auprès de la Communauté de Communes du Plateau Briard des subventions aux taux maximum, pour la réalisation du nouveau Groupe Scolaire du Bois d'Auteuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, auprès du CNDS, auprès de Monsieur le Président de la Région Île-de-France, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne, auprès de la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne et auprès de la Communauté de Communes du Plateau Briard des subventions aux taux maximum, pour la réalisation du nouveau Groupe Scolaire du Bois d'Auteuil.

Article 3 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention par Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, par le CNDS, par Monsieur le Président de la Région Île-de-France, par Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne, par la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne et par la Communauté de Communes du Plateau Briard.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces procédures, au nom et pour le compte de la commune de Villecresnes.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, au CNDS, à Monsieur le Président de la Région Île-de-France, à Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne, à la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne et à la Communauté de Communes du Plateau Briard.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire
Gérard GUILLE

